



Dossier d'adhésion

Votre adhésion est individuelle.

L'adhésion à l'association P.N.W. est réputée acquise lorsque votre dossier est complet, comme indiqué ci-après :

- Bulletin d'adhésion complété
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique de la marche nordique datant de moins de 3 ans
- Attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique sportive (utilisation* du questionnaire santé auto déclaratif, dans la période de 3 ans entre 2 certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive)
- Chèque d'adhésion** ou de ré-adhésion*** à l'association P.N.W.
- Photographie couleur type carte d'identité
- Autorisation d'utilisation de l'image de l'adhérent exclusivement à des fins de communication interne à l'association P.N.W. (flyer, blog)

** Si vous êtes dans votre période d'initiation, vous êtes invité à vous acquitter de votre cotisation avant les séances d'initiation (dossier complet). Vous êtes informé par le club que ce chèque restera en attente d'encaissement jusqu'à la validation de votre initiation.

***** Votre cotisation annuelle est la seule ressource financière qui permet à notre association de fonctionner ! Chaque ancien adhérent est invité à s'acquitter de sa cotisation de renouvellement d'adhésion avant le 1^{er} janvier de chaque année civile.**

En cas de retard, le secrétaire pourra faire deux rappels par mail à l'adhérent en retard (jusqu'à la fin février) pour le règlement de la cotisation.

A l'issue de ces deux rappels restés vains, le secrétaire se renseignera auprès de l'adhérent des raisons du non renouvellement de son adhésion.

Rappel : seuls les adhérents à jour de leur cotisation disposent du droit de vote à l'assemblée générale et sont éligibles aux fonctions d'administrateurs.

Pour vous aider, vos contacts au niveau du club sont :

- Le secrétaire, pour toute question pratique relative au dossier d'inscription et remise du dossier complet
- Le président, pour toute autre question.

La carte d'adhérent P.N.W. est remise à titre d'attestation à l'adhérent, tamponnée pour l'année d'adhésion et signée par le président.

*** Pourquoi utiliser un questionnaire auto déclaratif P.N.W.**

Pour toute adhésion ou ré-adhésion à P.N.W., un adhérent doit fournir un certificat médical d'Absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive datant de moins de 3 ans.

Ce certificat médical est conservé par le secrétariat jusqu'à sa fin de validité (3 ans maximum).

*Pendant la période intermédiaire, chaque nouvel adhérent potentiel et chaque adhérent (pour sa ré-adhésion) se voit proposer de **répondre à un questionnaire santé auto***

déclaratif P.N.W. afin de détecter les éventuels risques médicaux susceptibles de contre-indiquer la pratique sportive et, en particulier, la marche nordique.

Attention : Ce questionnaire santé est strictement personnel et ne doit pas être joint au dossier d'adhésion ou de ré-adhésion.

Trois cas peuvent se présenter.

Cas 1 : Vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire santé et certificat médical (CACI) datant de moins de 3 ans.

Que doit faire l'adhérent ou le futur adhérent ?

Attester sur l'honneur la non contre-indication à la pratique sportive, dater et signer le bulletin d'adhésion et joindre votre certificat médical (CACI) au dossier d'adhésion.

Cas 2 : Vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire santé mais le certificat médical (CACI) date de plus de 3 ans.

Que doit faire l'adhérent ou le futur adhérent ?

Contactez votre médecin traitant pour l'obtention d'un nouveau certificat médical (CACI) et le joindre à votre dossier d'adhésion ou de ré-adhésion.

Cas 3 : Réponse positive à une ou plusieurs questions du questionnaire santé, quel que soit la date du certificat médical (CACI)

Que doit faire l'adhérent ou le futur adhérent ?

Contactez votre médecin traitant pour l'obtention d'un nouveau certificat médical (CACI) et le joindre à votre dossier d'adhésion ou de ré-adhésion.